« Tout savoir sur le CESER Grand Est : ses membres, son rôle, ses missions ».

Femme Avenir 54 a reçu Virginie WILLAIME, cheffe d'entreprise et 1ere Vice-Présidente du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) Grand Est.



Après une formation dans le domaine des Arts et de l'Architecture, **Virginie WILLAIME** a passé un CAP Boulangerie et créé sa propre marque de farine « La Pétrie ». Elle intègre alors la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Aujourd'hui, elle est à la tête d'un groupement d'employeurs GE-Interpro, qui compte 52 salariés. Le principe : les salariés sont mis à disposition dans des entreprises au « juste temps », et bénéficient de CDI à temps plein.

Au CESER, elle est 1ere Vice-Présidente en charge de la coordination des travaux et de l'innovation.

Avec l'instauration de la parité, elle intègre les instances du CESER Champagne Ardenne qui compte alors 2 femmes et 2 hommes.

Ce sont les organisations syndicales et patronales qui présentent leurs candidats ; ceux-ci sont ensuite nommés par le préfet.



Le CESER est une représentation de la société civile qui a vocation à travailler sur les dossiers du Conseil Régional.

La création des CESER date de 1972, et ils deviennent des assemblées consultatives en 1982. En 2010, les CESER acquièrent une compétence en matière environnementale, en 2015, en évaluation de politiques publiques et en 2022 en études prospectives territoriales.

Depuis la fusion des Régions au 1^{er} janvier 2016, le CESER compte 180 membres élus pour 6 ans. Le préfet choisit les organisations professionnelles et les associations habilitées ; une condition : chaque structure du CESER doit être organisée régionalement.

Le CESER est composé de 4 collèges :

- 1er: entreprises et activités professionnelles non salariées (58 membres, 27 réseaux patronaux);
- 2^e: syndicats de salariés (58 membres, 9 syndicats);
- 3°: organismes, universités, et associations participant à la vie collective (58 membres, 48 réseaux associatifs);
- 4^e : personnalités qualifiées (6 membres)

Quelles sont les compétences des CESER ?

- les saisines obligatoires : les rapports budgétaires, les documents et schémas d'orientation, les orientations générales dans le domaine de l'environnement ;
- les saisines à l'initiative du Président du Conseil Régional ;
- les autosaisines sur des sujets d'intérêt régional.

Les avis que rend le CESER sont consultatifs. Il a récemment rédigé une contribution « Forêt Bois » et mené plusieurs études sur la bioéconomie, le développement des compétences, la mobilité en zones rurales, les services publics dans les bassins de vie transfrontaliers, ...

Les moyens du CESER : il dispose d'un budget de 400 000 € (hors salariés, indemnités, frais de déplacement et formations).

Le CESER évalue la prise en compte de ses recommandations par la Région Grand Est. Il est important que les élus disposent de l'avis de la société civile pour qu'ils restent connectés au territoire ; d'où la mise en place des « RV du CESER » toutes les 6 semaines (il s'agit de rencontres de territoire avec les élus d'un secteur géographique).

Le CESER est représenté dans 126 comités, conseils et organismes. Il remet un prix des solidarités rurales chaque année ; 213 000 € sont ainsi attribués à des projets innovants.

Concernant la gouvernance : il y a une Présidente, Mme Marie Claude Briet-Clemont, 6 Vice-Présidents, 7 commissions thématiques comptant 30 personnes, 3 groupes de travail et 7 délégations spéciales.

Ses orientations 2021-2023 compte 4 enjeux :

- repenser les modèles de production et de consommation ;
- réorganiser le vivre-ensemble ;
- réinventer les gouvernances et les pratiques démocratiques ;
- mener une politique publique pour la préservation de nos biens communs, levier de transformation et d'innovation.

Plusieurs évènements sont prévus en 2022 : 1 agora sur la contribution à la construction européenne, une autre sur les ruralités, territoires d'innovation et une 3° sur « défense / jeunesse : engagement et citoyenneté ». Ce sera également le 30° anniversaire du Prix des Solidarités rurales.

Virginie Willaime invite les participants à aller sur le site du CESER Grand Est pour consulter les rapports, les tableaux de bords réalisés par cette représentation de la société civile : https://www.ceser-grandest.fr